

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 03-04-06-2021
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Objet:	
Copie à:	

C39 93

Au bureau du Grand Conseil
A l'attention des députés

Genève, le 2 juin 2021

Mesure de relance du secteur de l'événementiel et des congrès

Mesdames et Messieurs les députés,

Pour faire face aux conséquences des décisions prises par les autorités pour lutter contre l'épidémie de COVID-19, la Confédération et les cantons ont agi rapidement et ont pris des mesures pour permettre aux entreprises d'éviter faillite et licenciement, en particulier dans les secteurs les plus fortement impactés. Nous saluons les actions menées en particulier par vos départements respectifs, comme nous apprécions le dialogue attentif et constructif qui s'est noué ces derniers mois.

La situation reste toutefois incertaine et menace la reprise dans certaines branches. Le secteur de l'événement et des congrès, qui est particulièrement touché par la crise, ne peut espérer un redémarrage rapide de ses activités car les perspectives sont assombries par la possibilité de nouvelles vagues épidémiques. Certaines manifestations doivent être préparées des mois à l'avance. Or, il est difficile de s'engager dans des projets d'envergure, tant sur le plan des ressources financières qu'humaines, si une décision des autorités peut subitement mettre fin au travail accompli. Le secteur est en effet confronté tant au risque de devoir cesser les activités pendant quelques semaines ou mois en raison de décision des autorités qu'au risque d'une importante baisse du chiffre d'affaires en raison de limitations imposées par les autorités.

Comme vous le savez, le Parlement a introduit un nouvel art. 11a dans la loi COVID-19 pour encourager la reprise des manifestations d'importance supracantonale. Ce «parapluie de protection» qui prévoit que la Confédération et les cantons couvrent une partie du découvert en cas de report ou d'annulation en raison de la situation épidémiologique, a comme objectif d'encourager la planification d'une manifestation publique sans savoir avec certitude si la situation épidémiologique permettra sa tenue. Pour toucher l'aide fédérale, il faudra notamment que la manifestation s'adresse à un public supracantonale, avec la participation d'au moins 1000 personnes par jour.

Or, l'immense majorité des manifestations organisées ne remplissent pas cette condition qui permettrait la relance de ce secteur clef pour Genève. Les métiers de l'événementiel et des congrès permettent de concevoir et d'organiser des centaines de conférences, conventions, salons, expositions, meetings d'entreprises, lancements de produits, voyages de motivation et événements sportifs ou culturels qui font de Genève une place innovante, diversifiée, attractive et académiquement riche. Ils constituent un cluster économique qui permet de faire vivre de nombreux autres secteurs.

Dans ce contexte, considérant d'une part que la plupart des cantons doivent encore créer la base légale nécessaire à la mise en œuvre du «parapluie de protection» fédéral et que le soutien de manifestations régionales et locales relève de la compétence des cantons selon la loi COVID-19, nous nous permettons de vous soumettre les demandes suivantes:

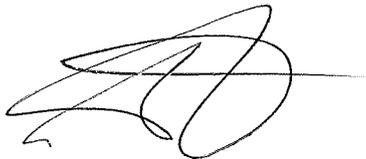
- Compléter le dispositif fédéral par des aides cantonales pour les manifestations et événements de plus de 1000 personnes, mais ne répondant pas au critère «public»

- Mettre sur pied un dispositif cantonal pour les événements et manifestations de moins de 1000 personnes (avec un seuil de 300 personnes).

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour en discuter de vive voix.

En vous remerciant par avance de l'intérêt manifesté pour notre secteur d'activités, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the right.

Antoine Darbellay

Courrier identique adressé à Madame la Conseillère d'Etat Fabienne Fischer et Messieurs les Conseillers d'Etat Mauro Poggia et Thierry Apothéloz